

PROCES VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre, à neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du premier étage de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Catie RIVES a été nommée secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Claude GIPPON, Christelle HERMAND, Louis MARI, (dans l'ordre alphabétique) Catie RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD

Absent : Jacques BENUREAU, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Stéphane MESSAOUD

Procuration : Jacques BENUREAU à Christophe TURCAUD, Jérôme HERVOUET-BARANGER à Christelle HERMAND

Madame le Maire propose l'ajout du point « Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2023 » à l'ordre du jour, ce qui est validé.

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 août 2022.

2. Café-restaurant communal : état d'avancement du projet

Le commerce est ouvert depuis le 27 août 2022.

Le GAL de l'Est Audois nous informe que les concerts ne seront subventionnés que pour les dates allant jusqu'au 22 février 2023, dans la limite du budget de 6000 €. La subvention sera d'un montant de 64 %, le reste étant à la charge de la commune. Le Nidtable propose des groupes aux élus. Le planning de l'automne est en train de s'organiser.

Les travaux électriques pour l'installation du triphasé ont été réalisés le 5 septembre.

Christophe TURCAUD détaille les travaux réalisés et ceux à venir au niveau de la terrasse.

Le dimanche 25 septembre 2022 aura lieu le vernissage de l'exposition d'Yseult HOUSSAIS. Les gérants organisent un buffet à cette occasion.

Il reste encore des archives laissées par la perception dans le grenier du logement. Les élus valident à l'unanimité le devis pour l'enlèvement et la destruction de ces documents confidentiels pour un montant de 805.30 € TTC.

Afin que le commerce soit plus visible, une signalisation sur plaque métal « café restaurant » sera installée, sur le modèle de l'enseigne du commerce. Christophe TURCAUD sort de la salle avant la délibération. Le devis d'un montant de 1200 € pour les deux enseignes est validé à l'unanimité.

3. Réorganisation foncière au lieu-dit Le Purgatoire

Le département a sollicité la commune pour une légère modification du tracé, afin de faire coïncider le parcellaire ancien avec la réalité du terrain. Les élus valident le plan avec les nouvelles limites.

4. Projet de réhabilitation du lavoir et de création du verger

Les élus travaillent sur le dossier de demande de subventions pour le projet de réhabilitation du lavoir et de création du verger. La commune sollicitera l'Etat, le Département et la CCRLCM pour financer ce projet. Le dossier doit être déposé avant la fin du mois d'octobre, pour une attribution des subventions courant 2023 et un début des travaux en 2024.

5. Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2023

Madame le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de Mouthoumet pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette 2023 des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
1_a	amel	580	8.5	réglé	vente
2_t	TS	250	2.5	réglé	vente

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

6. Questions et informations diverses

6.1. Extinction partielle de l'éclairage public

L'extinction partielle de l'éclairage public est en place depuis plusieurs jours.

6.2. Travaux réalisés et à venir

Travaux réalisés :

- Réparation des deux lanternes défectueuses sur la D613

Travaux à venir :

- Réfection de la toiture de l'église et de la chapelle pour un montant de 32 914.73 € HT. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 30% par le Département de l'Aude, 30% par l'Etat et 15% par la Région Occitanie, soit un reste à charge pour la commune de 8 228.68 € HT.

6.3. Régie des carburants

Les élus valident un devis d'un montant de 480 € pour la pose d'un projecteur solaire avec détecteur de mouvement sur le toit de la station-service, afin d'éclairer les pompes durant l'extinction de l'éclairage public.

L'opération « prix coûtant » est en cours du 22 au 29 septembre 2022. Elle sera renouvelée fin octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35

Pour extrait le 26 septembre 2022
En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

Catie Rives
Secrétaire



(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.